



Paris, le 10 avril 2012

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. Victorin LUREL
Ministre des Outre-Mer
27, rue Oudinot
75007 Paris

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 15 39

TELECOPIE

01 40 63 15 40

ADRESSE ELECTRONIQUE

agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

Monsieur le Ministre,

Ayant prévu rentrer ce jour dans ma circonscription après plusieurs semaines de travaux parlementaires à Paris, le retard pris dans les débats à l'Assemblée m'aura privé de l'intervention de 10 minutes que je devais faire hier soir dans le cadre de la discussion sur le texte « bonus exceptionnel ».

Aussi, je souhaite vous transmettre ci-après les questions importantes qui préoccupent les Saint-Pierrais et les Miquelonnais et le plaidoyer que je comptais vous présenter en faveur de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Vous comprendrez très vite à sa lecture une impatience certaine, et je puis vous assurer que la lassitude qui s'inscrit en filigrane derrière ces lignes est un sentiment partagé par mes concitoyens. Aussi, même s'il peut paraître long sous forme de courrier, le texte de cette intervention mérite toute votre attention, mais surtout des réponses concrètes et urgentes.

Ainsi, à l'heure où notre Assemblée examine le projet de loi visant à proroger le dispositif de « bonus exceptionnel » outre-mer, force est de constater que, malgré cette avancée qu'il faut saluer, le travail fondamental pour la défense du pouvoir d'achat outre-mer est loin d'être terminé.

S'agissant de Saint-Pierre-et-Miquelon, vous avez pu constater sur place, lors de votre récent déplacement, combien la population était dans l'attente des avancées concrètes de la part de notre Gouvernement.

A Saint-Pierre-et-Miquelon - je me dois de vous le dire en toute franchise - ce n'est pas une telle mesure, pensée et conçue pour les DOM qui apportera une réponse aux attentes légitimes de la population.

Le sentiment est le même que pour la loi « contre la vie chère » : une bonne loi pour les DOM, mais complètement inadaptée - nous en avons tous convenu au moment des débats - pour les petites collectivités d'outre-mer comme Saint-Pierre-et-Miquelon, où la population attend également des mesures en adéquation avec nos problématiques pour faire baisser le coût de la vie.

C'est encore le même constat concernant la proposition de loi pour « la qualité alimentaire ». Comme j'ai pu le souligner lors de mon intervention au nom du groupe RRDP, il s'agit là encore d'une loi conçue pour les DOM. Aussi, Monsieur le Ministre, faudra-t-il être vigilant au moment de l'adoption de l'arrêté d'application prévu, pour que celui-ci ne soit pas au contraire source de problèmes sur le terrain

à Saint-Pierre-et-Miquelon compte tenu de notre contexte nord-américain très spécifique. Il ne faudrait pas non plus que l'harmonisation des dates limites de consommation entre l'outre-mer et la Métropole ne compromette l'approvisionnement de notre territoire en produits métropolitains.

J'espère vraiment que nous parviendrons enfin un jour à assurer une prise en compte en amont des enjeux spécifiques liés aux collectivités d'outre-mer qui ne sont pas des DOM et qui ont toutes une réalité propre. A moins de vouloir tout remettre à plat et prévoir le même statut pour tout le monde, il va bien falloir assumer ces différences, ou tout du moins, ne pas se contenter de les lister tout simplement dans les projets ou propositions de loi, sans en mesurer les conséquences.

S'agissant de pouvoir d'achat – et vous conviendrez que je vous l'ai exprimé à plusieurs occasions, Monsieur le Ministre - c'est sur l'adoption de deux ordonnances promises encore et toujours que ce Gouvernement est attendu localement, car ces deux textes auront un impact direct sur le pouvoir d'achat dans notre collectivité.

Le premier texte dont il s'agit est bien évidemment l'ordonnance nécessaire afin de rendre annuel et automatique le dispositif spécifique de revalorisation des retraites dans notre Archipel, ainsi que son extension aux pensions versées localement par l'Etablissement Nationale des Invalides de la Marine, l'ENIM.

Il s'agit d'une simple question de justice sociale, Monsieur le Ministre. Vous vous êtes engagé publiquement à la tribune de l'Assemblée à prendre cette ordonnance sur la base de l'article 74-I de la Constitution. Nous attendons que cet engagement soit tenu en urgence et dans les meilleurs délais car, en l'attente, le pouvoir d'achat des retraités continue de s'effriter mécaniquement tous les ans et à se réduire, malgré les revalorisations ponctuelles et partielles obtenues.

Lors de votre déplacement dans l'Archipel en Février dernier, vous avez apporté, Monsieur le Ministre, la confirmation d'une nouvelle revalorisation ponctuelle des retraites. Si c'est forcément un élément positif, il n'en demeure pas moins que nous n'en connaissons toujours pas le montant précis ?

Je crains pourtant fortement que la revalorisation obtenue ne soit - contexte économique oblige sans doute - de très loin inférieure à nos demandes, c'est-à-dire correspondant à la perte de pouvoir d'achat réellement subi par les retraités locaux du fait de l'inflation spécifique à notre Archipel.

Qui plus est, alors qu'on aurait pu s'attendre à une revalorisation intervenant - comme les fois précédentes - concomitamment avec la revalorisation nationale le 1er avril, cette échéance vient de passer sans aucune nouvelle de la revalorisation exceptionnelle à Saint-Pierre-et-Miquelon ?

Si l'inflation pour 2012 est relativement contenue dans les DOM, les données pour Saint-Pierre-et-Miquelon viennent d'être publiées avec, comme de coutume, une inflation structurellement élevée, soit 4,4 % d'augmentation du coût de la vie en 2012, contre 1,3 % au plan national, chiffre retenu pour la revalorisation générale des pensions.

Ainsi, à nouveau en 2012, le pouvoir d'achat des retraités saint-pierrais et miquelonnais a régressé de plus de 3%. Ces retraités déjà en grande difficulté pour se nourrir et se chauffer – vous avez d'ailleurs pu constater vous-même sur place l'importance particulière du poste chauffage pour les foyers - ont encore 3% de moins de ressources pour subvenir à leurs besoins de base et participer un minimum à la vie économique et sociale de la collectivité.

Monsieur le Ministre, cela devient intolérable. Quelles que soient les barrières ou réticences administratives, je vous demande de mettre le poids politique nécessaire pour que ce dossier aboutisse enfin et que ces résultats concrets, tant promis et tant attendus, viennent rassurer une population de plus en plus impatiente, inquiète et désabusée.

Il en va de même concernant le deuxième texte attendu en matière de pouvoir d'achat, c'est-à-dire l'ordonnance étendant à Saint-Pierre-et-Miquelon les aides au logement qui existent partout ailleurs en France depuis plus de 30 ans, conformément à l'habilitation législative présentée successivement par deux gouvernements différents et votée une deuxième fois à l'unanimité sur les bancs de l'Assemblée, mais toujours pas applicable !

Il s'agit d'un pas qu'il est urgent, là encore, de concrétiser dans une logique non plus seulement de justice sociale, mais également désormais, et malheureusement, de paix sociale.

Par ailleurs, la loi « Lurel » a aussi prévu enfin l'extension à Saint-Pierre-et-Miquelon d'un ensemble de dispositifs sociaux relevant en métropole des Caisses d'Allocations Familiales, dispositifs qui seront gérés localement par la Caisse de Prévoyance Sociale. Nous ne pouvons que nous en féliciter et insister pour que, là encore, les actes administratifs indispensables soient signés au plus vite.

Faire obstruction à la mise en place de tous ces instruments de justice sociale, c'est tout simplement méconnaître et mépriser les réalités locales dans les collectivités d'outre-mer.

La réalité locale à Saint-Pierre-et-Miquelon, c'est par exemple l'obligation de se déplacer en Métropole ou à l'étranger pour des soins. Des malades qui sont parfois obligés de s'endetter pour aller se faire soigner, compte tenu de l'incongruité des indemnités versées pour faire face aux frais de déplacement pour des soins qui peuvent durer des semaines, voire des mois.

La réalité locale, c'est l'augmentation dernièrement des mutuelles, contraintes de revoir considérablement à la hausse leurs tarifs locaux (3% en moyenne) compte tenu notamment de l'envol des coûts liés aux évacuations sanitaires.

La réalité locale, Monsieur le Ministre, ce sont des entreprises, notamment du BTP, qui ne voient rien venir en matière de commande publique, que ce soit de la part de la Collectivité territoriale ou de l'Etat, et qui se retrouvent donc obligées de ne pas réembaucher certains de leurs salariés alors que la belle saison arrive.

La réalité locale c'est enfin, un secteur de la pêche en totale déliquescence, où la seule unité de transformation du poisson qui se trouve à Miquelon, reste dans l'attente pour faire les investissements utiles à sa survie économique, que soient à nouveau réattribués les 500 000 euros d'aide perdus par le territoire l'an dernier.

Certes, tout ne relève pas de la responsabilité du Gouvernement, mais cela ne fait que rendre plus urgente la concrétisation de ce qui relève bien de l'Etat afin que - comme il n'y a pas si longtemps en matière de défense des intérêts de la France face au Canada - les Françaises et Français de Saint-Pierre-et-Miquelon n'aient pas l'impression d'être des laissés pour compte.

Monsieur le Ministre, vous savez à quel point les habitants de l'Archipel attendent de notre majorité de Gauche les résultats concrets que l'ancienne majorité s'est révélée incapable de réaliser. Ils vous l'ont dit lors de votre visite, vous leur avez répondu que l'État serait à leurs côtés, aussi avez-vous maintenant le devoir de lier la parole aux actes.

Je demeure confiante, qu'ensemble, nous y parviendrons rapidement, et que vous saurez dans l'urgence apporter les réponses tant attendues par toute une population.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Bien à toi,

Annick GIRARDIN